

Histoire de la commune de Vieux-Pont par Allyre Marie Instituteur en 1885

Nous avons divisé notre histoire en 5 chapitres.

Dans le 1^{er} intitulé Géographie générale, nous avons décrit ses bornes, ses cours d'eau, son étendue, son coup d'œil, son climat, ses communications, son administration, son sol, ses productions, sa population et enfin sa flore.

Dans le 2^e chapitre nous avons décrit l'église, le cimetière, une motte féodale et une voie romaine.

Dans le 3^e nous avons fait un résumé historique des principales guerres ou expéditions auxquelles les seigneurs de Vieux-Pont ont pris part.

Dans le 4^e chapitre nous avons donné la nomenclature des familles seigneuriales qui ont possédé la commune, ainsi que la liste des curés qui l'ont desservie depuis 1668 jusqu'à nos jours.

Enfin dans le 5^e chapitre nous avons relevé ce qui nous a paru le plus intéressant dans les archives de la Mairie.

Chapitre 1^{er}

Géographie générale.

Nom ou origine :

La commune de Vieux-Pont est d'une origine fort ancienne et dès le XI^e siècle nous trouvons les noms des Seigneurs de Vieux-Pont. Dans une charte de Henri Ier, vers 1108, nous voyons Vetus Pons ; dans Wace Vez Ponte ; ailleurs Vïponunt, noms qui semblent indiquer un pont antique quoiqu'il ne passe pas de rivière importante sur cette commune. Les plus anciens titres qui se trouvent à la Mairie remontent seulement à 1668. Le nom que l'on retrouve sur ces papiers est Aubin de Vieux-Pont, nom qui s'est conservé jusqu'en 1750 mais à partir de cette époque, on ne trouve plus que Vieux-Pont.

Bornes :

La commune de Vieux-Pont se trouve située dans une vallée fertile arrosée par l'Oudon et la Viette. Elle est bornée au nord par les communes des Authieux Papion et de St Julien le Faucon, à l'est par cette dernière commune et celle de Coupesarte et de Castillon. Au sud par celle de Boissey et à l'ouest par les communes de Bretteville sur Dives et de Doux Marais.

Cours d'eau :

On ne trouve dans cette commune aucun cours d'eau important autres que l'Oudon qui coule du sud au nord et la sépare de Bretteville, et la Viette qui coule également du sud au nord et la partage pour ainsi dire en deux parties égales. Il n'y a aucune source remarquable et souvent même dans les années de sécheresse les rivières cessent presque de couler ; cependant il y a plusieurs mares qui ne tarissent jamais.

Étendue :

La commune de Vieux-Pont est une des plus étendues du canton de St Pierre sur Dives et en même temps une des plus riches, sa superficie est de 1248 hectares, 53 ares, 50 centiares et le principal de ses quatre contributions directes est de 11445 F 50. Au commencement de ce siècle, 144 hectares étaient cultivés et aujourd'hui il y en a 25 environ ; il ne reste plus que quelques hectares de bois, les autres ont été défrichés ; tous ces terrains ont été convertis en herbages magnifiques.

Coup d'œil :

Le coup d'œil que présente la commune de Vieux-Pont est charmant ; et lorsque l'étranger vient la visiter, il pressent qu'il se trouve dans un pays favorisé des dons de la Providence. A une petite distance de l'église, du côté de l'ouest, l'œil embrasse sur une étendue de plusieurs lieues, d'abord une suite de prairies, puis des collines couvertes de bois. Au printemps surtout lorsque les pommiers les poiriers et les cerisiers sont en fleurs, le coup d'œil est vraiment admirable.

Climat :

La commune de Vieux-Pont se trouve traversée par une rivière et longée par une autre, a un climat plutôt froid que chaud, plutôt brumeux et mouillé que sec, mais il est sain. La meilleure preuve que l'on puisse donner, c'est le grand nombre de personnes âgées que l'on y a connues et qui s'y trouvent encore actuellement. Sur 378 habitants, il y en a 60 qui ont plus de 60 ans et 10 qui ont plus de 80 ans.

Communications :

Les communications sont bien faciles aujourd'hui grâce au bon état des chemins ; mais si nous remontons seulement une vingtaine d'années plus loin, nous trouverions un pays bien différent de celui que nous voyons actuellement. En effet, il n'y a pas encore vingt ans, la commune de Vieux-Pont était sillonnée de chemins à peu près impraticables en hiver et la circulation était des plus difficiles. Les vieillards rapportent que dans leur jeunesse, ils étaient obligés, pour aller vendre les provisions qui abondent dans ce riche pays, de les porter sur le dos de leurs chevaux.

Un grand nombre d'anciennes constructions sont au-dessous du niveau actuel des voies de communication, c'est qu'elles se trouvaient au bord des chemins creux qui ont disparu pour faire place à de belles routes et de superbes chemins vicinaux.

Le chemin de grande communication de 1^{ère} classe n°24 « route de St pierre sur Dives à Lisieux » traverse une faible partie de Vieux-Pont de l'ouest au nord.

Le chemin d'intérêt commun n° 68 de Crèvecœur à Boisseu traverse également Vieux-Pont du nord-ouest au sud en passant par l'église.

Neuf autres chemins vicinaux bien entretenus sillonnent la commune dans tous les sens et permettent à ses heureux habitants d'aller facilement où leurs nombreuses occupations les appellent.

Administration :

en 1668, la commune était divisée en deux portions pour le culte et il y avait même un vicaire ; cet état de choses dura jusqu'en 1793 mais à partir de cette époque il n'y eut plus qu'un seul curé.

Pour l'administration civile il y a un Maire assisté d'un adjoint et d'un Conseil municipal ; le nombre de conseillers y compris le Maire et l'Adjoint est de 10.

Sol :

Le sol présente à peu près les mêmes caractères dans les différentes parties de la commune ; c'est un terrain de sédiment. Au-dessus une couche argileuse ou argile sableuse presque toujours noirâtre formant un humus d'excellente qualité, on trouve ensuite une couche de cailloux roulés et au-dessous de cette couche une argile de couleur jaunâtre à peu près imperméable à l'eau, ce qui fait que dans l'hiver les terrains sont très humides. Dans les prés situés le long du cours de l'Oudon, on

trouve le sable à une faible profondeur. Dans la Viette, il y a un grand nombre de coquillages ressemblant pour la plupart à ceux que l'on trouve dans la mer.

Productions :

Les pâturages composent à peu près exclusivement le territoire de cette commune. Autrefois les cultivateurs tiraient parti de leurs vaches en faisant le beurre et le fromage blanc dit de Livarot, qu'ils trouvaient facilement à vendre au marché de St Pierre sur Dives, mais le fromage blanc dit de Camembert a prévalu et ceux qui ne le fabriquent pas trouvent facilement à vendre leur lait à un prix assez élevé.

On élève aussi à Vieux-Pont de magnifiques bœufs gras qui sont expédiés à la Villette.

Presque tous les herbages, à l'exception de ceux qui se trouvent sur le bord de l'Oudon, sont plantés de magnifiques pommiers, et c'est là encore une source de richesse pour la commune. Les pommes sont presque toutes brassées sur place car les cultivateurs refusent de les vendre lorsqu'elles n'atteignent pas un prix généralement assez élevé, ils préfèrent distiller leur cidre et en faire une eau-de-vie d'excellente qualité et qui a une réputation méritée. Dans la plupart des exploitations il y a des chaudières à bouillir et ce sont les cultivateurs qui fabriquent cette eau-de-vie.

Population :

La commune de Vieux-Pont a une population de 378 habitants, nombre peu considérable pour l'étendue de son territoire ; dans les temps anciens il y avait plus de 500 habitants.

Les journaliers sont en petit nombre dans cette commune. Autrefois ils gagnaient outre la nourriture 0 f 50, 0 f 60 et 0 f 75, aujourd'hui ils gagnent 1 f 50 et 2 f, et en se nourrissant 3 f, 3 f 50 et 4 f.

Flore :

Nous retrouvons à Vieux-Pont les principaux arbustes du pays. Dans les vergers les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers et quelques noyers. Dans les haies, le chêne, l'orme, le peuplier, le frêne, quelques rares hêtres, le sapin, l'acacia, l'épine, le bouleau, le saule etc...

Nous allons maintenant donner la liste des plantes que nous avons trouvées dans cette commune.

Dans les champs labourés nous avons rencontré diverses familles de plantes.

Graminées : le froment à barbe et sans barbe, l'orge, l'avoine, le chiendent, l'ivraie et quelques bromes.

Primulacées : le mouron des champs.

Convolvulacées : le liseron ou liorme, la cuscute ou teigne.

Solanées : la pomme de terre, la douce-amère, la morelle et la jusquiame

Borraginées : la bourrache, le myosotis.

Labiées : le galeopsis, le lierre terrestre, le lamier pourpre, l'épiaire.

Valérianées : la mâche ou doucette.

Chicoracées : la chicorée sauvage, le laiteron, le pissenlit, la porcelle.

Carduacées : les chardons, la carline, le bluet

Atriplicées : les ansérines et les arroches.

Radiées : la marguerite dorée ou chrysanthème des blés, le chrysanthème inodore, la camomille, la mille feuilles, le séneçon commun.

Ombellifères : la carotte sauvage, le panicaut

Caryophyllées : la nielle des blés, le behen blanc, la stellaire moyenne.

Rosacées : l'aigremoine, la bénoite, la pimprenelle.

Papavéracées : le coquelicot.

Dans les prés nous avons trouvé :

Famille des

Graminées : le ray gras, les fléoles, les vulpins, la cynosure à crête, la flouve odorante, les agrostis, la canche, les bromes, le dactyle, le pâturin.

Cypéracées : le carex.

Joncées : différentes sortes de joncs

Orchidées : l'orchis brûlé et l'orchis taché.

Polygonées : la renouée, la pabelle.

Plantaginées : le plantain lancéolé.

Primulacées : les primevères.

Boraginées : la grande consoude.

Scrofulariées : la gratiole.

Pédiculariées : la pédiculaire, le rhinanthé, l'euphra officinale

Chicoracées : les crépides, le pissenlit.

Carduacées : la centaurée noire.

Radiées : la petite pâquerette, la grande pâquerette, le séneçon commun, le tussilage ou pas d'âne.

Onagrées : les épilobes, la circée.

Caryophyllées : le lychnis fleur de coucou.

Rosacées : la potentille tormentelle, la reine des prés.

Renonculacées : la renoncule petite douce, la renoncule âcre, bouton d'or, la ficaire.

Dans les haies, bois et terrains incultes nous avons trouvé

Famille des

Graminées : les bromes, la mélique uniflore, la molinie.

Aroïdées l'arum ou gouet

Asparaginées : le muguet des bois.

Liliacées : les lis, les tulipes, les jacinthes, les scilles.

Orchidées : l'orchis à deux feuilles.

Euphorbiacées : l'euphorbe des bois, la mercuriale.

Solanées : la douce-amère, la jusquiame, les molènes.

Boraginées : l'herbe aux perles, la pulmonaire.

Scrofulariées : la digitale, la scrofulaire.

Labiées : le lierre terrestre, l'herbe St Jean, la sauge des bois, l'ortie jaune, l'ortie blanche, la bétoine.

Campanulacées : la campanule gantelée.

Ombellifères : la carotte sauvage, la grande cigüe, la pimprenelle boucage, le terre noire ou panotte.

Rosacées : l'aigremoine, la benoite, la potentille ansérine ou argentine, la potentille tormentille, le fraisier des bois.

Renonculacées : diverses espèces de renoncules, la ficaire, l'anémone sylvie, la clématite, l'ellébore verte.

Dans les rivières et les mares nous avons trouvé la fétuque flottante, le paturum aquatique, le roseau, la massette, le plantain d'eau, la sagittaire, le jonc fleuri ou butome, le trèfle d'eau, l'hottone ou mille feuilles aquatique, la berle, l'iris jaune, la lysimaque, le nénuphar, la salicaire.

Chapitre 2

Église, Cimetière, Motte féodale, Voie romaine.

Église : L'église de Vieux-Pont selon Mr de Caumont est une des plus anciennes et des plus curieuses du département et représente un des exemples si rares aujourd'hui de cette maçonnerie en petit appareil, avec chaînes de brique, qui était partout en usage sous la domination romaine.

Les parties les plus remarquables sont le mur méridional de la nef et la façade, mais il faut distinguer dans celle-ci des reprises faites à plusieurs époques ; la porte pouvait avoir été reconstruite au XI^e siècle ; du côté gauche de cette porte l'absence de cordons en briques annonce une reprise ; la niche pratiquée au-dessus de la porte doit être du XVI^e siècle et le gable a dû être exhausé pour donner au toit plus d'inclinaison. Dans le mur méridional on voit encore les restes des fenêtres primitives ; elles étaient étroites, cintrées, sans colonnes et bordées d'un triple cordon de briques. Trois assises de briques forment les cordons horizontaux placés de distance en distance dans la maçonnerie de petit appareil ; ces briques sont séparées par une couche de mortier aussi épaisse qu'elles-mêmes.

La nef forme un parallélogramme d'environ 14 m sur 8 hors œuvre ; le chœur plus étroit a 8 m de longueur sur 5 de largeur.

La tour est accolée au chœur du côté sud ; la porte basse paraît presque du même temps que le mur qui l'avoisine, mais les briques employées dans les deux cordons que l'on y voit sont un peu plus courtes que les autres. Le premier étage est remarquable par son appareil ; les pièces qui garnissent les angles sont plus grandes que celles du milieu et à longs joints ; elles encadrent ainsi le revêtement du cintre dont les pièces sont beaucoup plus petites.

C'est sur la partie basse de cette tour que nous avons remarqué une inscription dont voici le facsimile et qui indique un certain Renaud comme auteur de l'édifice ; elle est ainsi conçue :

VII. ID. FEBR. OBIIT

RANOLDUS

ILLE FUIT NATUS

DE GESTA FRAN

CORUM ANI-

MA EJUS REQUI-

ESCAT IN PACE.

AM. ILLE FEC. ISTAN

ECCLESIA

A partir du 1^{er} étage la tour montre d'abord trois arcades aveugles portées sur des pilastres et au-dessus une fenêtre cintrée à colonnettes, subdivisée en deux baies qui étaient primitivement séparées par une colonne. Le 1^{er} étage est percé d'une fenêtre cintrée beaucoup moins large. La tour est couronnée par une pyramide élégante en bois et qui est d'une date moins ancienne que la tour en pierres dont elle forme la terminaison.

L'intérieur de l'église est moins intéressant que l'extérieur, pourtant il faut citer la porte qui communique du chœur au clocher dont le cintre est formé de claveaux alternativement en pierre et en brique comme dans les constructions romaines. Cette porte devait servir d'abord d'entrée au chœur.

A l'extrémité de la nef dans le mur du nord, on remarque une arcade à plein cintre et sans ornements qui recouvre une pierre tombale sans inscription incrustée dans le mur. Ce tombeau doit être très ancien. Mr de Caumont lorsqu'il vint à Vieux-Pont avait obtenu de Mgr Robin évêque de Bayeux, la permission de le fouiller, mais craignant de briser la pierre tumulaire et n'ayant pas sous la main d'ouvriers capables, il dut remettre cette opération ; malheureusement la mort est venu l'enlever sans qu'il ait pu accomplir son dessein.

Nous avons remarqué une statue du XVI^e siècle représentant le Père éternel coiffé de la tiare, tenant le Christ en croix et ayant sur la poitrine une colombe figurant le St Esprit.

L'église de Vieux-Pont est sous l'invocation de St Aubin. Autrefois, elle dépendait du diocèse de Sées. La cure se divisait en deux portions. L'abbé de St Pierre sur Dives nommait le curé de la première portion et l'abbesse de Lisieux St Désir, celui de la seconde portion.

On serait tenté de demander pourquoi l'abbé de St Pierre sur Dives nommait le curé de la 1^{ère} portion tandis que l'abbesse de Lisieux nommait l'autre, nous croyons donc utile de donner quelques détails à ce sujet.

La comtesse Lesceline épouse de Guillaume fils de Richard Sans Peur, Seigneur de St Pierre fonda sur les bords de la Dives une communauté de religieuses bénédictines vers l'an 1011, et leur abandonna le château que son mari avait fait bâtir. Ces religieuses n'ayant pas à se louer de leurs rapports avec les habitants du pays demandèrent au bout de quelques années à être transférées à St Désir de Lisieux où la comtesse possédait des terrains. Leur demande fut agréée et la translation se fit vers 1046. La comtesse Lesceline prit elle-même le voile à St Désir et donna à l'abbaye tous les droits qu'elle avait sur la commune de Vieux-Pont, de là venait la nomination du curé de la seconde portion par l'abbesse de St Désir.

Plus tard nous voyons un Robert de Vieux-Pont donner à l'abbaye de St Pierre sur Dives le patronage de l'église de Vieux-Pont.

Sur la cloche nous avons relevé l'inscription suivante :

L'an 1806 j'ai été béni par Auguste Maris, religieux capucin sous le nom du père Hyacinthe, autorisé par Mr l'Abbé de Crecqui, vicaire général de Mgr l'Evêque de Bayeux, desservant de la paroisse de Moyaux et nommée Marie-Louise par Mr Duthrône de Glatigny, docteur médecin de la faculté de Montpellier de la paroisse de Vieux-Pont, lequel était assisté de Mme Marie Aimée épouse de M. Fleuriot de la Touserie, de la paroisse de St Julien le Faucon, fondue le 15 septembre, exercice de M ; Pierre Fleuriot marguillier ; Thomas Eriot fondeur.

Cimetière : Le cimetière de Vieux-Pont est très ancien. L'église est bâtie à peu près dans le milieu. Il est certain que dans les temps plus reculés ce cimetière était plus grand qu'il n'est actuellement, car lorsqu'on a construit le chemin vicinal il y a une vingtaine d'années, on a trouvé une quantité d'ossements humains.

Nous avons relevé dans le cimetière, sur un tombeau qui est à côté de la croix, une inscription en forme de sermon et qui est assez curieuse. Sur un côté de la pierre ayant à peu près la forme suivante on lit ce qui suit :

Rien de plus	Vous chrétiens qui vous	Priez sans cesse
certain que la	arrêtez et qui voulez savoir	et faites des
mort, rien de	mon nom, lisez : Ici a	bonnes œuvres
plus incertain	été inhumé le corps de	pour vous y
que l'heure	Jacques Lebreton né le	préparer.
	16 marsz 1678 et mort le	
	22 avril 1764 ; autrefois comme vous le voyez m'ont	
	Nommé Jacques , maintenant je m'appelle cendre	
	Et poussière et quand je ressusciterai, le souverain	
	Juge, hélas ! m'en donnera un troisième,	
	et ce nom, hélas ! sera celui de béni ou de maudit ;	
	mais, comme vous ne savez lequel des deux,	
	vous devez pieusement croire que ce sera celui	
	de béni. Priez donc pour moi, je vous en conjure.	

Sur l'autre côté est écrit :

Craignez le	Adieu chers vivants, la	Pensez y souvent
jugement	paix du Seigneur soit	si vous voulez en

tout y est avec vous ; mais de grâce éviter la rigueur.
terrible ne partez point d'ici
 sans dire à mon intention

un pater ou de profundis et ne craignez point
que votre prière soit inutile ; car, si j'ai le bonheur
d'être du nombre des bénis, je prierai aussi pour
vous ; et si j'ai le malheur, hélas d'être du nombre
des maudits, votre prière sera appliquée aux âmes
du purgatoire et votre bonne volonté sera
récompensée dans le ciel.

Motte féodale :

Dans le bois qui couronne le coteau, à peu de distance et au sud-est de l'église se trouve une magnifique motte féodale avec un fossé ; elle est en terre conique et assez élevée. Il n'y a aucun vestige de construction en pierre et la tour qui la surmontait devait être en bois.

On montre dans les herbages au pied du coteau où se trouvait la motte féodale une place où dit-on existait un château moderne, il n'y a pas très longtemps, et dont il ne reste plus de vestiges.

Voie romaine :

Une voie romaine ayant plus de dix mètres de largeur, et partant de la route de St Julien le Faucon à St Pierre sur Dives, traverse la commune de Vieux-Pont dans le quartier du Godet.

Chapitre 3

Principales expéditions auxquelles les seigneurs de Vieux-Pont ont pris part.

En 1066 Guillaume, duc de Normandie, prétendit avoir des droits sur l'héritage du roi d'Angleterre, Edouard, mais les Anglo-Saxons qui ne voulaient pas d'un roi étranger donnèrent la couronne à Harold. Alors Guillaume réunit une nombreuse armée et passa en Angleterre ; il gagna la bataille d'Hastings sur Harold qui fut tué, et conquit le royaume. Il partagea ensuite le territoire entre ses compagnons, et pendant plus de deux siècles, les rois d'Angleterre furent des princes français.

Parmi les seigneurs qui accompagnèrent Guillaume en Angleterre, nous trouvons un nom qui nous intéresse : c'est celui de Robert de Vieux-Pont ; plus tard lorsque Guillaume fut revenu d'Angleterre et qu'il eut soumis le Maine qui s'était révolté contre lui, le comte Foulques fut attaqué méchamment de coupables sentiments et tenta de nuire aux partisans des Normands. Jean la Flèche,

le plus puissant des Angevins lui était particulièrement odieux parce qu'il leur était attaché. Dès qu'il eut la certitude que le comte marchait sur lui avec une armée, il demanda et obtint le secours du roi Guillaume. Ce monarque si actif fit marcher au secours de Jean, Robert de Vieux-Pont et plusieurs autres guerriers vaillants et expérimentés.

Guillaume eut encore à soutenir contre le vicomte Hubert qui s'était retiré à Ste Suzanne, une guerre longue et cruelle.

Pendant trois années Hubert résista aux Normands et chargé de dépouilles de l'ennemi, brava leurs attaques. Dans cette guerre, Robert de Vieux-Pont et plusieurs autres chevaliers normands de distinction périrent et laissèrent de justes regrets.

Parmi les croisés qui accompagnèrent le duc de Normandie Robert, fils de Guillaume le Conquérant, à la première croisade en 1096, se trouvait un Robert de Vieux-Pont. Le patronage de cette commune fut donné par ce Robert à l'abbaye de St Pierre sur Dives.

Sur une charte de Henri I^{er} en 1124, ce prince confirmait la donation de l'église de Vieux-Pont et de douze acres de terre que Robert de Vieux-Pont, d'après l'avis et le conseil de son père, donna à l'abbaye de St Pierre sur Dives. Par cette même charte le roi confirmait également la donation de la terre que Héméric de Vieux-Pont tenait de Renauld et que ce même Renauld donna à l'abbaye quand il se fit moine.

En 1161 mourut Richard de Vieux-Pont, abbé, comte de St Pierre sur Dives. Il était l'oncle paternel de Foulques de Vieux-Pont qui en sa faveur accorda à l'abbaye plusieurs droits et privilèges sur ses terres.

Sous Jean Sans Terre il est encore question d'un Robert de Vieux-Pont qui lui survécut en Angleterre.

Sous Philippe Auguste nous voyons un nommé Yvon de Vieux-Pont qui est dit avoir tenu des fiefs en Normandie en 1210 et en 1218.

Philippe IV le Bel, fils de Philippe III, ayant eu pour ambition d'agrandir le domaine royal, se trouva en guerre avec l'Angleterre. Parmi les chevaliers qui accompagnèrent Jean de Harcourt dans ses expéditions en mer, on voit encore un nom qui nous intéresse, c'est celui de Robert de Vieux-Pont en 1295.

Nous arrivons à une époque où la France fut très malheureuse, c'est-à-dire au commencement de la guerre de Cent ans, de cette guerre qui causa d'effroyables maux à notre pays et qui mit la monarchie des Capétiens si près de sa perte.

En 1337 le roi d'Angleterre ayant déclaré la guerre à la France, Philippe VI de Valois fut obligé de défendre ses états. Nous voyons parmi les chevaliers illustres qui prirent part à cette guerre, Monseigneur Robinet de Vieux-Pont, bachelier, qui servit le roi d'abord en Saintonge en 1338 et 1339, puis en Périgord en 1348, 1349, 1350, 1351 et 1352. Nous y trouvons aussi Robert de Vieux-Pont accompagné d'un écuyer et de six chevaliers et qui servait dans l'armée de Monseigneur le duc de Vermandois en 1346. On rapporte que Jean I^{er}, roi de France, promit à Edouard III, roi d'Angleterre, par lettres données à Calais le 24 Octobre 1360, lui bailler en otage Robert de Vieux-Pont ou son fils, à faute par lui de lui délivrer le comté de Montfort.

Jean Sans Peur ayant fait assassiner le duc d'Orléans en 1407, une longue guerre civile éclata entre les Bourguignons, partisans du duc de Bourgogne, et les Armagnacs, partisans du duc d'Orléans, fils du duc assassiné. Pendant ces guerres, Paris est occupé tour à tour par les deux partis. Henri I^{er} roi d'Angleterre profitant de ces désordres, débarqua en Normandie, près d'Honfleur dont il s'empara,

puis il se mit en marche vers Calais. L'armée française s'étant mise à sa poursuite l'atteignit à Azincourt le 14 octobre 1415, mais la bataille qui s'y engagea fut pour la chevalerie française un nouveau désastre ; un grand nombre d'illustres chevaliers parmi lesquels on cite le seigneur de Vieux-Pont, y perdirent la vie.

Sous Henri II, en 1552, nous voyons Louis, seigneur de Vieux-Pont, qui se distingua à la prise d'Albe. Son fils Jacques prit part aux guerres qui auront lieu sous le règne de Charles IX et fut tué au 1^{er} siège de Sancerre en 1559, sur la brèche, commandant à l'assaut général.

Pendant les guerres qui eurent lieu sous le règne de Henri IV, deux seigneurs de Vieux-Pont furent tués, Charles Catherine devant Dieppe en 1590, et Hercule à la prise de Doullens en 1595.

Quand le capitaine d'Aigneaux conduisit en 1590 les Ligueurs de Lisieux au secours de Falaise menacé par Henri IV, St Pierre, qui se trouvait sur leur passage et tenait pour le roi, ayant fermé ses portes, nous voyons Thomas Dunot, qui y commandait une troupe de cavaliers, se préparer à la résistance. Ce nom nous intéresse, nous donnerons quelques détails sur cette famille au chapitre 4, en parlant des seigneurs de Vieux-Pont.

Pendant les terribles guerres de Louis XII et de Louis XIV, presque tous les enfants de Nicolas Dunot, baron de Vieux-Pont, succombèrent sur le champ de bataille.

Plus tard, sous le premier empire la commune de Vieux-Pont dut fournir des hommes et payer sa dette à la patrie, et lorsque la fortune nous eut abandonnés en 1815, elle fut visitée par les alliés et obligée de donner un cheval pour les Prussiens.

Chapitre 4

Familles seigneuriales qui ont possédé la commune.

Le seigneur primitif de cette ancienne et vaste commune qui porte le nom de Vieux-Pont, est Gautier, il devait vivre en 1050. Yves, fils de Gautier, porte le nom de baron de Vieux-Pont, son fils et un petit-fils portent le même nom.

La baronnie de Vieux-Pont était un fief dont le chef était assis en cette commune, et qui s'étendait dans les communes avoisinantes.

Les De Vieux-Pont avaient droit de haute justice ; un gibet ne suffisait pas, il en fallait deux. En effet, on voit dans un aveu conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris : « En la paroisse de Vieux-Pont qui est moult ancienne, il y a quatre prévôts, hommes, hommages, rentes et grains, oiseaux, deniers, fourches à deux postes. »

A une époque reculée tous les fiefs relevaient de la dite baronnie.

La grande et ancienne famille des de Vieux-Pont s'allia avec les seigneurs de Grand- Mesnil, du Neubourg, d'Harcourt, du Molay, Bacon de Courseulles, de l'Aigle, etc...

Robert de Vieux-Pont, fils de Gautier et frère puîné d'Yves, vivait vers 1078, sous Guillaume le Conquérant qui l'envoya au secours de Jean de la Flèche, seigneur angevin qui tenait pour le parti normand contre Foulques le Réchin. Un autre Robert de Vieux-Pont fut victime du soulèvement qui eut lieu dans le Maine où il avait un commandement (1085).

En 1096 nous voyons un Robert de Vieux-Pont prendre part à la première croisade. Le patronage de l'église de Vieux-Pont fut donné par ce Robert de Vieux-Pont à l'abbaye de St Pierre sur Dives

lorsqu'il se fit moine ainsi qu'on le voit par une charte de Henri I^{er} en 1124. Sous Jean Sans Terre il est encore question d'un Robert de Vieux-Pont qui lui survécut en Angleterre.

Yves, seigneur de Vieux-Pont, de Chailloué, de la Motte, de la Forêt, Chambellan du roi, du duc d'Orléans, épousa Blanche d'Harcourt. Ils eurent pour fils d'abord Jean et ensuite Laurent qui fut Chambellan du roi et qui épousa en 1442, Marie de Husson, fille d'Oliver, Chambellan du roi Charles VIII.

En 1338, 1339, 1348, 1349, 1350, 1351 et 1352, Monseigneur Robinet de Vieux-Pont, chevalier, servit le roi en Saintonge et en Périgord.

En 1346, Robert de Vieux-Pont, accompagné d'un écuyer et de huit chevaliers, servait dans l'armée de Monseigneur le duc de Normandie.

Laurent de Vieux-Pont épousa le 18 février 1518, Jacqueline Clérembaut. De cette alliance sortit Louis de Vieux-Pont qui s'allia le 15 avril 1541 avec Hardouine de Champagne et se signala à la prise d'Albe en 1552. Il eut un fils nommé Jacques qui fut tué pour le service du roi au premier siège de Sancerre en 1569, sur la brèche, commandant à l'assaut général.

Deux des fils de Jacques de Vieux-Pont périrent également en combattant Hercule à la prise de Doullens en 1595 et Charles Catherin devant Dieppe en 1590. Un autre de ses fils, fut vice-amiral de Bretagne et épousa en 1593, Renée Tournemine, veuve de Jean de l'Isle.

La baronnie de Vieux-Pont passa dans le XVII^e siècle dans la famille des Dunot de Saint Maclou. Le premier que l'on cite de cette famille remonte au temps du roi Jean vers 1358. Hector Dunot y porte le nom de chevalier. Ce gentilhomme originaire de Villaviciosa (Portugal) passa en Angleterre avec un sien frère et aucuns autres dit la chronique, de là il s'achemina au pays de Normandie où il fit alliance avec demoiselle de Pouel Villain.

Nohel et Jehan furent faits prisonniers à Formigny en 1450. Jehan et Jacques occis au service de Louis XI. Gilles était commissaire d'artillerie sous Charles VIII et Louis XII. Pierre sous François et Henri II.

En 1518, Guillaume Dunot s'établit à St Pierre sur Dives et y épousa la fille de Pierre du Fourel, sire d'Ecajeul. De ce mariage sortit Thomas Dunot qui se fit remarquer en défendant St Pierre sur Dives pendant les guerres de religion.

Quand le capitaine d'Aigneaux conduisit en 1590 les Ligueurs de Lisieux au secours de Falaise menacé par Henri IV, Thomas Dunot après une résistance désespérée, fut obligé de se rendre. Les Ligueurs ne lui épargnèrent aucun outrage. Après avoir pillé et démoli sa maison sous ses yeux, ils le garrottent, le tirent à blanc, l'attachent à la queue d'un cheval et le traînent au château de Falaise où commandait Brissac. Une forte rançon paya sa liberté.

Jacques et Nicolas, ses fils étaient au service de Louis XIII. Le premier eut dix-sept enfants dont onze périrent dans les guerres de Louis XIII et de Louis XIV. Nicolas en eut quinze dont le sort fut en partie le même ; il avait épousé damoiselle Catherine Lemaignan, fille de Alexandre Lemaignan, seigneur d'Houlbec ; plusieurs de leurs enfants furent baptisés à Vieux-Pont, savoir : Jacques Dunot, le 25 Août 1688 ; Nicolas Dunot le 2 Juin 1697, Marie-Anne Dunot le 4 Juin 1701, et Félix Alexandre Dunot le 15 Septembre 1706.

En 1683, le baron de Vieux-Pont eut à soutenir un procès assez curieux contre les religieux, prétendant avoir le droit de travers le jour de la Magdelaine à Harmonville, mais il fut débouté de ses prétentions en 1686.

Nicolas Dunot mourut à Vieux-Pont à l'âge de 46 ans et fut inhumé dans l'église, le 25 décembre 1712. Sa fille Catherine Dunot épousa en 1723, Gabriel Nicolas Dunot, écuyer, seigneur du Quesnay, de sorte que cette famille continua d'habiter la commune jusqu'en 1760, époque où l'on cesse d'en parler dans les archives.

On rapporte que le baron de Vieux-Pont ayant désobéi au roi, son château fut rasé d'après une ordonnance royale.

Les armes des Dunot étaient d'azur au chevron d'or accompagné de trois merlettes d'argent. Elles se présentaient avec quelques variétés : ici l'on voyait trois roses mises en chef, là posées sur un chef, ailleurs soutenues d'un triangle et enfin placées sur un triangle.

Au XVI^e siècle le fief de Houlbec fut possédé par Jacques Lemaignan, écuyer, qui portait le titre de sieur et plus tard de seigneur de Houlbec. Ce fief se conserva longtemps dans la famille Lemaignan et passa plus tard, comme nous l'avons dit précédemment dans celle des Dunot.

Charles Lemaignan, seigneur de Houlbec eut un procès assez curieux à soutenir. Le droit de nommer aux cures fut disputé aux évêques, pour la première fois, vers l'an 1300 par les chanoines du Sépulcre de Caen et plusieurs transactions eurent lieu entre eux et les évêques. Au dix-huitième siècle ils firent revivre leurs prétentions ; un arrêt du parlement de Rouen en date du 17 mars 1733 les débouta et maintint dans le bénéfice de la loi Charles Lemaignan, sieur de Houlbec, pourvu par l'évêque de Lisieux.

Le manoir de Houlbec était entouré de fossés, composé de six corps de logis et d'un colombier ; il ne reste plus rien de cette ancienne construction.

Le fief de Viette était arrosé par la rivière de ce nom. Au XVII^e siècle la famille De Guerpel était en possession de ce fief.

Jacques de Guerpel et Catherine de la Vigne sa femme eurent huit enfants qui furent baptisés à Vieux-Pont ; presque tous y sont morts et ont été inhumés dans l'église.

Cette famille fut remplacée à Viette par celle de messire Jean François Lenormand, qui y resta jusqu'à la Révolution.

On voit encore dans une ferme près de l'église, au carrefour du chemin allant de la route de St Pierre, et de celui de Boissey à Crèvecœur, quelques débris du manoir de Viette : ce sont des pierres de taille sculptées qui furent achetées à la vente qui eut lieu des décombres du château, il y a environ 25 ans.

Le manoir de Viette était entouré de fossés qu'il était facile d'emplier et de vider à volonté au moyen de l'eau de la rivière la Viette. Ces fossés existent encore, le puits a été conservé et se trouve maintenant seul au milieu de l'îlot.

Le fief de la Rouillère était possédé au XVIII^e siècle par Gilles Cauvin sieur des Longchamps et seigneur de la Rouillère. Cette famille noble s'allia avec la famille de Bernière, seigneur de Ste Honorine.

L'abbaye de Barbery possédait la terre de la Cornillère.

Le fief de la Bretonnière était possédé par Jacques Lebreton, sieur de la Bretonnière qui vivait à la fin du XVII^e siècle et dans le commencement du XVIII^e. Il mourut à Vieux-Pont et fut inhumé à côté de la croix, où son tombeau se voit encore aujourd'hui.

Le fief devint la propriété de M. le docteur de Glatigny mort il y a une vingtaine d'années. Tous les bâtiments qui en faisaient partie subsistent encore aujourd'hui mais n'ont rien de remarquable.

Il devait y avoir dans la commune une dizaine de fiefs dont les principaux étaient la Baronnie, Houlbec, Viette, la Rouillère, la Cornillière et la Bretonnière.

Nous allons maintenant donner la nomenclature des abbés qui ont desservi la commune depuis l'année 1668 jusqu'à l'époque actuelle. A cause de sa grande importance cette commune était divisée en deux portions pour le culte et il y avait un vicaire et un chapelain de la charité.

Curés de la 1ere portion

Philippe Droulin de 1668 à 1675

Pascal Mosnier de 1675 à 1700

-----Lecoq de 1700 à 1724

-----Bazire de 1724 à 1761

-----Dufour de 1761 à 1784

-----Anger de 1784 à 1793

Curés de la 2^e portion.

J. Guinguot de 1668 à 1671

Cappelain de 1671 à 1700

Duthrosne de 1700 à 1725

Dufour de 1725 à 1743

Ricquier de 1743 à 1766

Folie de 1766 à 1776

Lechevallier de 1776 à 1787

Rosey de 1787 à 1793.

A partir de 1793 un seul prêtre desservit la commune de Vieux-Pont et il n'y eut plus de vicaire ni de chapelain de la charité.

Daufresne fut curé de 1793 à 1811

Duchesne de 1811 à 1820

Letellier de 1820 à 1846

Bazin de 1846 à 1876

Marie de 1876 à 1881

Hesnard jusqu'à ce jour.

Par un acte en date du 13 décembre 1717 nous voyons un nommé Lebec conférer une rente de 150 livres à un prêtre pour faire les fonctions de chapelain de la confrérie de Charité, être tenu de célébrer fêtes et dimanches de l'année une basse messe devant l'autel de la Vierge, tenu en outre de tenir les petites écoles et enseigner les enfants de la commune de Vieux-Pont gratis, leur faire le catéchisme et les fêtes et les dimanches.

Comme on le voit ci-dessus nous pouvons donc faire remonter à l'année 1718 l'établissement des petites écoles à Vieux-Pont. Soixante ans plus tard, en 1778, il y avait un instituteur, car nous avons trouvé dans les registres de l'état civil, une inhumation faite en présence de Lechevallier, maître d'école de cette paroisse. Ce n'est qu'en 1835 que la commune a fait construire l'école actuelle.

Chapitre 5

Archives

Les archives de la commune de Vieux-Pont remontent à l'année 1668 et consistent en Actes de Naissance, Mariages et Décès, Lecture des contrats net autres. A cette époque les registres étaient tenus par les prêtres.

Le 1^{er} acte date du 11 janvier 1668 et est ainsi conçu :

L'onze janvier 1668 la fille de Pierre Lucas a été baptisée par Philippe Droulin prêtre curé de la 1^{ère} portion de Vieux-Pont et a été nommée Marie par Philippe Duval de ladite paroisse et Marie Bardel de la paroisse de St Julien le Faucon, lesquels ont dit le dit enfant être né du jour précédent, ce qu'ils ont signé.

Ce n'est qu'en 1676 qu'il est parlé pour la première fois des seigneurs de Vieux-Pont dans un acte ainsi conçu :

Le 29 juin 1676, Jacques de Guerpel, écuyer, seigneur de Viette nomme l'enfant de Julien Durand et de Jeanne Vautier.

Le 19 novembre 1678 l'enfant de Jacques de Guerpel, écuyer, seigneur de Viette, et de dame Catherine de la Vigne est baptisé et nommé Auguste par le sieur Auguste de Mathan, écuyer, et damoiselle Catherine de Colombel.

La famille de Guerpel semble avoir résidé longtemps à Vieux-Pont, ce n'est qu'en 1782 que nous trouvons une autre famille qui la remplace au château de Viette, nous en parlerons plus tard.

Jacques de Guerpel eut huit enfants qui furent tous baptisés à Vieux-Pont savoir :

Auguste de Guerpel le 19 novembre 1678

Françoise Catherine (id) le 8 octobre 1679

Catherine (id) 14 septembre 1683

Joseph Gabriel (id) 5 octobre 1684

Charlotte Louise (id) 30 septembre 1689

Elisabeth Angélique (id) 24 juin 1691

René (i) 28 septembre 1694

Marguerite (id) 20 décembre 1696.

Plusieurs des enfants de M. de Guerpel sont décédés à Vieux-Pont et ont été inhumés dans l'église.

Dans un acte du 8 octobre 1679 nous trouvons le nom d'un autre seigneur de Vieux-Pont, voici cet acte :

La fille de Jacques de Guerpel, écuyer, seigneur de Viette et de dame Catherine de la Vigne a été baptisée le 8 octobre 1679 et nommée par damoiselle Catherine de Colombel et Gabriel Lemaigen, écuyer, seigneur de Houlbec.

En l'année 1688 nous trouvons un acte ainsi conçu.

Ce jourd'hui 25 août 1688 le fils de Nicolas Dunot, écuyer, seigneur de St Maclou, et de damoiselle Catherine Lemaigen, né du 21 du mois a été baptisé par moi Pascal Mosnier, curé, et nommé Jacques par Jacques Lemaigen, écuyer, sieur de Grandval et damoiselle Lucienne Dunot qui ont signé.

Le 29 juin 1695 le corps de messire Pascal Mosnier, prêtre curé de la 1^{ère} portion de Vieux-Pont est inhumé dans l'église. Un autre prêtre, François Noël, est aussi inhumé dans l'église en 1766.

Pendant le règne de Louis XIV, de longues et sanglantes guerres désolèrent la France ; malheureusement nous n'avons rien trouvé dans les registres qui nous ait fait connaître qu'aucun des habitants de Vieux-Pont n'y ait pris part.

En 1708 nous retrouvons l'acte de mariage d'un des principaux seigneurs de Vieux-Pont ; voici cet acte :

Le quinzième jour de septembre 1708, nous prêtre curé de Vieux-Pont, soussigné, avons donné la bénédiction nuptiale à messire Alexandre Lemaigen, écuyer, seigneur de Houlbec et de Castillon, fils de Gabriel Lemaigen écuyer, et de noble dame Elisabeth Mari, de cette dite paroisse de Vieux-Pont, d'une part, et noble dame Marie Madeleine Edouard, fille de Laurent Edouard, écuyer, sieur de Maux, et de noble dame Madeleine Bunel, de la paroisse de Ste Trinité de Falaise, diocèse de Sées d'autre part.

En 1714 nous trouvons un acte par lequel les habitants s'engagent à payer le logement du sieur Duthrosne, curé de la 2^e portion de Vieux-Pont ; voici cet acte :

Les habitants de la paroisse de Vieux-Pont, assemblés en état de commun, ayant délibéré, issue de la messe sur le logement qu'ils obligés de donner à M. Duthrosne, curé de la 2^e portion de Vieux-Pont sont convenus de payer annuellement entre les mains de M. François Lebec la somme de 80 livres sans qu'on lui puisse rien demander pour sa contribution, pour donner toutes les maisons situées dans la cour de la Baronnie, appartenant à M le Marquis de Vieux-Pont, pour le logement dudit sieur curé, avec la nourriture d'une cavale dans la dite cour, des porcs et des volailles qu'il pourra avoir pour ses usages, pendant le temps et espace de quatre ans, parce qu'en cas que ledit sieur curé trouvât des autres logements plus commodes, il pourra quitter toutes fois et quantes, en payant au prorata de la jouissance par les dits habitants à moitié terme. A ce moyen le dit sieur Lebec consent que le dit sieur curé, de sa part jouisse, et s'oblige le faire jouir sans aucun trouble desdites maisons, jardin et de l'herbe qui convient à la nourriture d'un cheval et des porcs. Retenue faite par le sieur Lebec, du droit de piler au pressoir, d'une cave, des tonnes dont du tout sont convenus les dits habitants faisant fort pour les absents avec le dit sieur Lebec, déclarent que si quelqu'un refuse de payer ils entendent le rendre responsable en son nom, de toutes les dépenses que le dit sieur curé pourrait obtenir contre eux.

A partir de 1714, jusqu'en 1721, rien de remarquable n'est consigné dans les registres, mais le 17 juin 1721 nous trouvons un acte où il est parlé pour la première fois d'un troisième seigneur de Vieux-Pont, le nommé Gilles Cauvin, sieur de Longschamps et seigneur de la Rouillère.

Le 17 novembre 1723 eut lieu le mariage de Gabriel Nicolas Dunot, écuyer, sieur du Quesnay, avec damoiselle Catherine Dunot fille de feu Nicolas Dunot, écuyer, seigneur de St Maclou et de noble dame Catherine Lemaigen.

Le 1^{er} juillet 1732 eut lieu dans la chapelle du château d'Houlbec à Vieux-Pont, le mariage de Marin Delalande, chevalier, seigneur de Ste Croix, avec noble dame Elisabeth Lemaigen, fille d'Alexandre

Lemaignen, chevalier, seigneur d'Houlbec, Castillon et autres terres et seigneuries et de noble dame Françoise de Colibœuf.

Vers 1742, les terres d'Houlbec passèrent dans la maison des Dunot car en 1743 nous trouvons l'acte de Naissance de Victoire Dunot, fille de messire Gabriel Jacques Dunot, chevalier, seigneur d'Houlbec, de Grandval et de St Maclou, et de noble dame Marie Madeleine de Boncourt.

Le 7 février 1753 eut lieu le mariage de Jacques Philippe Dunot, fils feu Gabriel Jacques Dunot, et Marie-Anne de Malherbe de la paroisse de Heurtevent. De ce mariage naquit, en 1755, Pierre Philippe Dunot ; en 1756, Marie-Anne Dunot.

En 1761 M. Basire, curé de Vieux-Pont, après avoir desservi la paroisse pendant 36 ans, est inhumé dans le cimetière.

M. François Riquier curé de la seconde portion est aussi inhumé à Vieux-Pont après avoir desservi la paroisse pendant 22 ans.

En 1782 les terres de Viette étaient passées dans une autre famille que celle dont nous avons déjà parlé, car nous trouvons l'acte de baptême de noble demoiselle Marie Félicité Lenormand, fille de messire Jean François Urbain Lenormand, écuyer, seigneur de Viette et de noble dame Marie Madeleine Achard de Vacogne.

M. Lenormand eut encore deux autres enfants en 1785 Jean François Lenormand et en 1788 Jean Charles Lenormand.

Nous sommes arrivés à une période nouvelle ; désormais les registres de l'état civil seront tenus par l'officier de l'état civil auquel ils ont été remis le 8 décembre 1792. Le premier officier public de la Commune de Vieux-Pont est Jean Fleuriot.

Nous sommes arrivés à une époque tourmentée et les fauteurs de désordre en profitent pour se livrer à leurs débordements ; mais nous n'avons pas à enregistrer à Vieux-Pont de ces excès qui eurent lieu dans une foule de localités ; disons à l'honneur de la Commune que pendant ces temps troublés ses habitants furent toujours calmes.

La première chose que nous trouvons est une délibération du 17 janvier 1793 concernant la nomination d'un procureur de la Commune et d'un secrétaire. M. M. Peulvey Pierre et Jean Fleuriot ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés, le premier président et le second secrétaire. Ils ont prêté sur le champ le serment d'être fidèles à la nation, à la constitution et aux lois.

Pendant les guerres que la République eut à soutenir pour défendre le sol de la patrie contre l'étranger, la commune de Vieux-Pont dut fournir son contingent, et, le 24 mars 1793, le Maire, les officiers municipaux, le procureur et le secrétaire greffier s'assemblent dans l'église pour conférer ensemble sur le mode de fournir le contingent demandé. Il fut décidé qu'ils allaient désigner au scrutin ceux qui seraient le plus capables de voler au secours de la patrie. Il se trouve que les suffrages furent en faveur de Pierre Jacques qui obtint 63 voix, Auguste Deschamps 61 voix, Robillard 57 voix, Jean Baptiste Jean 56 voix, Auguste Bonnet 54 et Auguste Maris 36, sur 74 votants ; ils furent tous les six proclamés défenseurs de la patrie. Ce contingent n'ayant pas été reconnu suffisant, le 4 avril deux nouveaux défenseurs furent nommés de la même manière. Pierre Fleuriot et François Lebourgeois obtinrent la majorité des suffrages.

Le 25 Brumaire, an II^e de la République, le corps municipal, le procureur de la Commune et le secrétaire Greffier se rendent au domicile du citoyen Lenormand, ancien seigneur de Viette, pour

lever les scellés qui y avaient été apposés et y faire une perquisition ; ils trouvent les papiers et les titres du ci-devant seigneur de Viette en Vieux-Pont, et les brûlent.

Le 23 Nivôse, l'an II^e de la République, le Maire et les officiers municipaux chargent le citoyen Louis Angée, charpentier et plusieurs autres, de descendre la cloche pour la rendre au district de Lisieux.

Quelques jours après, le 10 Pluviôse, tous les citoyens rassemblés pour célébrer la fête de la décade ; ils brûlent ensuite les papiers féodaux.

La disette se faisant sentir dans toute la France, on obligea les personnes qui avaient des grains à déclarer la quantité de blé qui se trouvait en leur possession. Un grand nombre refusèrent d'obéir et on eut lors recours à des visites domiciliaires, ainsi que l'indiquent plusieurs écrits qui se trouvent dans les registres ; nous en citerons seulement un :

Le 12 juin 1793, l'an II^e de la République, nous Maire, Officiers municipaux, procureur de la Commune, accompagnés du commandant, d'un capitaine, d'un lieutenant et de plusieurs fusiliers, nous nous sommes transportés en la maison du citoyen Pierre Lepercher où nous avons trouvé la quantité de 43 boisseaux de blé dans la chambre de sur la cuisine ; nous lui avons laissé pour la subsistance de sa maison la quantité de trente-quatre boisseaux et il en reste neuf boisseaux pour la subsistance du peuple de ladite commune.

Il existe une lacune dans cette période. A partir de l'an II^e jusqu'à l'an X^e, il n'y a aucune délibération de la municipalité et nous ne trouvons aucun fait important à signaler avant 1812.

Le 21 décembre 1812 M. Marc Antoine Jullienne est nommé Maire de la Commune de Vieux-Pont et M. Duthrône de Glatigny, adjoint.

En 1813 nous trouvons maintenant une lettre par laquelle le nommé Duret demande à remplir les fonctions d'Instituteur dans la Commune. Le Conseil municipal y consentit à la condition que le sieur Duret instruirait gratuitement quatre indigents de la Commune, qui lui seraient désignés chaque année par le dit conseil, et qu'il tiendrait exactement sa classe tous les jours excepté le jeudi ; la dite classe devait commencer à sept heures du matin jusqu'à onze heures et depuis une heure jusqu'à quatre heures. Il était enjoint au dit Duret de donner de bons exemples à ses élèves et de leur interdire toutes incursions sur les propriétés de la Commune et du voisinage.

Nous voyons peu de faits remarquables pendant les années suivantes ; les choses qui pourraient intéresser n'ont pas été transcrites. Ainsi nous ne retrouvons pour ainsi dire aucune trace de l'invasion de 1815, nous voyons seulement que la Commune dut payer une somme de 415 f pour fournir un cheval aux Prussiens.

La déchéance de l'Empereur passe inaperçue de même que l'avènement de son successeur.

Le 29 février 1816, M. de Glatigny, fut nommé Maire et M. Manoury Jean Baptiste adjoint ; ce dernier fut remplacé en 1818 par M. Tubœuf Dubosquet qui resta adjoint jusqu'en 1830, époque à laquelle il fut nommé Maire et remplacé par M. Jean Michel Leclerc.

Vient ensuite l'organisation de la Garde nationale. M. Trôlet Pierre fut nommé capitaine, M. Jullienne Pierre lieutenant et M. Lemièrre François, sous-lieutenant.

Voici maintenant quel était en 1832 le prix des journées d'hommes de chevaux.

Une journée d'homme 1 f 25

Pour les chevaux et les charrettes 1 f 50

Dans la même année le Conseil municipal vote une somme de 40 f à l'instituteur pour qu'il se charge d'instruire gratuitement les enfants qui lui seront désignés par l'autorité locale.

Avant 1835 la commune de Vieux-Pont n'avait pas d'école lui appartenant ; il fallait recourir à la location d'un bâtiment peu convenable qui coûtait 120 f de loyer annuel ; le Conseil voulut remédier à cet état de choses et malgré de grandes dépenses que la Commune avait faites pour ses chemins, il fut décidé que l'on ferait construire une maison d'école et une mairie dans un terrain communal, situé dans le quartier de la Commune. Ces travaux furent en effet exécutés et la réception en eut lieu en 1835. Depuis cette époque divers changements ont été faits aux bâtiments et ses accessoires construits.

Le 13 septembre 1841, M. Jullienne Pierre est nommé adjoint en remplacement de M. Leclerc démissionnaire. En 1844 M. Jullienne fut nommé Maire et M. Fleuriot adjoint.

Le 18 août 1860 M. Fleuriot, nommé Maire et M. Lecoq , adjoint, prêtent le serment de fidélité à l'Empereur. M. Lecoq resta adjoint jusqu'en 1874 et il fut remplacé par M. Renault Médéric. M. Fleuriot fut remplacé comme Maire par M. Martial Cordier qui en remplit les fonctions jusqu'en 1876, époque à laquelle il fut remplacé par M. Peulvey Alcide qui administre encore la Commune actuellement.

Le 30 décembre 1885,

L'Instituteur de Vieux-Pont,

A. Marie